RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

L'Europe au cœur de **vos projets**

Programme Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura

FEDER-FSE + 2021-2027

ORDRE DU JOUR

COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DU JEUDI 26 MARS 2026

Comité régional de programmation du jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intellgente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME				
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tourné vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des ciroyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	790 000,00 €	316 000,00 €	40,00%	2
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	871 467,17 €	105 943,99 €	12,16%	1
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 357 757,32 €	177 703,60 €	13,09%	1
				TA2	Suotenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	719 173,49 €	430 852,69 €	59,91%	1
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité				
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	1 766 127,46 €	986 077,68 €	55,83%	3
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines	4 816 119,23 €	1 056 507,00 €	21,94%	1
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales				
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural				
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons	635 554,00 €	289 938,00 €	45,62%	1
					Total	**10 956 198,67 €**	**3 363 022,96 €**		**10**

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 3 : synthèse p7
  - NEOLIA p9
  - OPH GRAND DOLE HABITAT p13
  - Commune les Fins p17
  - SIEEEN p21
  - CEN de Bourgogne p25
- Priorité 5 : synthèse p29
  - Dijon Métropole P31
- Priorité 6 : synthèse p35
  - CC Haut-Jura Saint-Claude P37

Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p39
  - Priorité 3 :
    - Office Auxerrois de l'Habitat p41
  - Priorité 5 :
    - Commune de Louhans p43

Pour Information :

- Synthèse p47
  - Priorité 1 :
    - ULTRALU SAS p49
  - Priorité 3 :
    - PNR des Ballons des Vosges p51

Comité Régional de Programmation du Jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
3	2.1	1	BFC009581	Réhabilitation énergétique de 41 logements - bâtiment F - 4 à 10 rue de la Combe es Breux Audincourt (25)	SA HLM NEOLIA	410 000,00 €	164 000,00 €	40,00 %		120 113,00 €				125 887,00 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC013414	DOLE (39), 1 Rue Lebon, 72 Rue Lombard, 2-4-6-8 Rue des Grandes Carrières : Rénovation énergétique de 38 logements sociaux dont 14 à "La Rotonde" et 24 aux "Grandes Carrières"	OPH GRAND DOLE HABITAT	380 000,00 €	152 000,00 €	40,00 %		59 107,59 €				168 892,41 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
		Sous-total	**2**			**790 000,00 €**	**316 000,00 €**		**- €**	**179 220,59 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**294 779,41 €**	
3	2.1	2	BFC005773	Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire Pierre Bichet	COMMUNE LES FINS	871 467,17 €	105 943,99 €	12,16%	481 553,64 €	64 744,41 €	44 931,69 €			174 293,44 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**871 467,17 €**	**105 943,99 €**		**481 553,64 €**	**64 744,41 €**	**44 931,69 €**	**- €**	**- €**	**174 293,44 €**	
3	2.2	1	BFC007882	Imphy - Création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur	SIEEEN	1 357 757,32 €	177 703,60 €	13,09%				635 181,84 €		544 871,88 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
		Sous-total	**1**			**1 357 757,32 €**	**177 703,60 €**		**- €**	**- €**	**- €**	**635 181,84 €**	**- €**	**544 871,88 €**	
3	2.7	1	BFC011613	Programme d'actions 2025	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE	719 173,49 €	430 852,69 €	59,91%	50 218,84 €	83 116,36 €	69 260,68 €	53 735,99 €	1 359,08 €	30 629,85 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**719 173,49 €**	**430 852,69 €**		**50 218,84 €**	**83 116,36 €**	**69 260,68 €**	**53 735,99 €**	**1 359,08 €**	**30 629,85 €**	
Nombre de projets présentés :		**5**			**TOTAL**	**3 738 397,98 €**	**1 030 500,28 €**		**531 772,48 €**	**327 081,36 €**	**114 192,37 €**	**688 917,83 €**	**1 359,08 €**	**1 044 574,58 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009581 - Réhabilitation énergétique de 41 logements - bâtiment F - 4 à 10 rue de la Combe es Breux Audincourt (25)
Porteur de projet	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 02/01/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/01/2024 au 30/06/2026
Coût total éligible	410 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	164 000,00 €
Localisation du projet	25031 - Audincourt
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Néolia poursuit sa volonté d'entretenir et d'améliorer son patrimoine locatif, en réhabilitant 41 logements. Ce bâtiment construit en 1968 et de type R+4, se compose de 41 logements répartis sur 4 entrées, on y trouve 25 T3, 15 T4 et 1 T5.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Néolia poursuit sa volonté d'entretenir et d'améliorer son patrimoine locatif, en inscrivant sur ses feuilles de route ses bâtiments énergivores.
Cette réhabilitation aura pour objectif d'atteindre le niveau BBC, ce qui permettra de faire réaliser des économies de charges aux occupants et de rendre éligible le dossier aux subventions EFFILOGIS et FEDER.
Ce bâtiment construit en 1968 et de type R+4, se compose de 41 logements répartis sur 4 entrées, on y trouve 25 T3, 15 T4 et 1 T5.
Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à
- la diminution des consommations d'énergie afin d'atteindre le niveau BBC rénovation.
- la diminution des émissions des gaz à effet de serre.
- l'amélioration du confort de vie des locataires

Principales actions présentées
- travaux de performance énergétique
- Modernisation de l'architecture du bâti

- Adaptation aux attentes des locataires
- traitement architectural en adéquation avec l'orientation de la ville

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :
- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

NEOLIA est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :
- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 20/1/25
La convention APL = convention en date du 22/6/88 + avenant du 5/7/88 + avenant1 28/11/94 + avenant 2 du 21/6/95
- La convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2024
- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) datant du 21/7/2023
- L'extrait Kbis à jour au 4/12/24 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (société anonyme d'HLM) et son activité exercée (acquisition vente et location d'habitations salures et à bon marché ainsi pour toutes dépendances annexes création vente et location).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :
- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)
Département : 25
Altitude du projet : 358 m soit inférieure à 400 m
Cep initial :
- bâtiment 4-5 (11 logements) : 219,95 kWhep/m²/an
- bâtiment 6-8-10 (30 logements) : 187,18 kWhep/m²/an
Cep projet :
- bâtiment 4-5 (11 logements) : 69,05 kWhep/m²/an
- bâtiment 6-8-10 (30 logements) : 58,14 kWhep/m²/an
Gain énergétique :
- bâtiment 4-5 (11 logements) : 150,90
- bâtiment 6-8-10 (30 logements) : 129,04
Le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :
partie Etudes (16 113 €) + 1 convention partie Travaux (104 000€)

commande publique =
L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.
L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.
Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :
- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)
réglementation d'aides d'Etat =
L'opération constitue un SIEG.
TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 3 259 391,05
le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 13/4/2005)
La convention APL = convention en date du 22/6/88 + avenant du 5/7/88 + avenant1 28/11/94 + avenant 2 du

21/6/95
- La convention CUS 2019-2024 (du 20/1/21)
- Le dernier rapport Ancols (de 21/7/23)
La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.
Attestation TFBP de 25 000 €
prêt CDC = 1 269 162 € (eco prêt : 553 500€ + PAM : 715 662€)

assiette éligible FEDER =
41 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 41 x 10 000,00 € = 410 000,00 €
subvention FEDER par logement =
41 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 41 x 4 000,00 € = 164 000€ soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 164 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%
BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 164 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 410 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	164 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			3,93	16 113,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			25,37	104 000,00
Sous-total cofinanceur				69,30	284 113,00
Bénéficiaire				30,70	125 887,00
Coût total éligible					**410 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	410 000,00
Coût total du projet		**410 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	41.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	213.31
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	46.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC013414 - DOLE (39), 1 Rue Lebon, 72 Rue Lombard, 2-4-6-8 Rue des Grandes Carrières : Rénovation énergétique de 38 logements sociaux dont 14 à "La Rotonde" et 24 aux "Grandes Carrières"
Porteur de projet	27390002700049 - OPH GRAND DOLE HABITAT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 30/09/2024 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 30/09/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	380 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	152 000,00 €
Localisation du projet	39198 - Dole
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Dans le cadre de son plan stratégique patrimonial, GRAND DOLE HABITAT réhabilite 38 logements à DOLE :

- 14 logements sur le groupe "La Rotonde" - ensemble répartis en 3 bâtiments similaires en termes de typologie, de conception et d'orientation :
  - 6 logements situés au 1 Rue André Lebon,
  - 4 logements situés au 72 Rue Claude Lombard,
  - 4 logements situés au 2 Rue des Grandes Carrières.
- 24 logements sur le groupe "Les Grandes Carrières" - ensemble répartis en 3 bâtiments similaires en termes de typologie, de conception et d'orientation, sur 4 niveaux habitables (le dernier étant sous les combles) :
  - 8 logements situés au 4 Rue des Grandes Carrières,
  - 8 logements situés au 6 Rue des Grandes Carrières,
  - 8 logements situés au 8 Rue des Grandes Carrières.

Cette réhabilitation comportera un volet énergétique important puisque les objectifs sont d'atteindre la performance BBC Effinergie et de répondre aux exigences du programme européen FEDER. La finalité étant de réduire les consommations énergétiques des locataires et de maîtriser leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :
- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 38 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION
LA ROTONDE
- 6 logements situés au 1 Rue André Lebon : gain de 128,94 kWhep/m².an et CEP projetée de 66,95 kWhep/m².an
- 4 logements situés au 72 Rue Claude Lombard : gain de 132,19 kWhep/m².an et CEP projetée de 73,74 kWhep/m².an
- 4 logements situés au 2 Rue des Grandes Carrières. : gain de 132,19 kWhep/m².an et CEP projetée de 73,74 kWhep/m².an
LES GRANDES CARRIERES :
- 8 logements situés au 4 Rue des Grandes Carrières. : gain de 138,43 kWhep/m².an et CEP projetée de 80,88 kWhep/m².an
- 8 logements situés au 6 Rue des Grandes Carrières. : gain de 138,43 kWhep/m².an et CEP projetée de 80,88 kWhep/m².an
- 8 logements situés au 8 Rue des Grandes Carrières. : gain de 138,43 kWhep/m².an et CEP projetée de 80,88 kWhep/m².an

- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 195,25 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 32,43 teqCO2/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %
Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 223 m) :

1) Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :
LA ROTONDE
- 6 logements situés au 1 Rue André Lebon : gain de 128,94 kWhep/m².an et CEP projetée de 66,95 kWhep/m².an
- 4 logements situés au 72 Rue Claude Lombard : gain de 132,19 kWhep/m².an et CEP projetée de 73,74 kWhep/m².an
- 4 logements situés au 2 Rue des Grandes Carrières. : gain de 132,19 kWhep/m².an et CEP projetée de 73,74 kWhep/m².an
LES GRANDES CARRIERES :
- 8 logements situés au 4 Rue des Grandes Carrières. : gain de 138,43 kWhep/m².an et CEP projetée de 80,88 kWhep/m².an
- 8 logements situés au 6 Rue des Grandes Carrières. : gain de 138,43 kWhep/m².an et CEP projetée de 80,88 kWhep/m².an
- 8 logements situés au 8 Rue des Grandes Carrières. : gain de 138,43 kWhep/m².an et CEP projetée de 80,88 kWhep/m².an
Soit 38 logements x 4 000,00 € = 152 000,00 €
MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 152 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLLICITÉ PAR LE PORTEUR
La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 152 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.
AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 152 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 380 000,00 € * 40% = 152 000,00 €
AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 152 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :
Le montant de l'aide FEDER proposé est de 152 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	152 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	10,63	40 405,59
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	4,92	18 702,00
Sous-total cofinanceur				55,55	211 107,59
Bénéficiaire				44,45	168 892,41
Coût total éligible					**380 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	380 000,00
Coût total du projet		**380 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	38.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	195.25
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	32.43

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC005773 - Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire Pierre Bichet
Porteur de projet	21250240500013 - COMMUNE LES FINS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/03/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 27/05/2024 au 31/03/2027
Coût total éligible	871 467,17 € HT
Montant de l'aide UE	105 943,99 €
Localisation du projet	25240 - Les Fins
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Pierre Bichet de la Commune Les Fins, dans le Doubs, vise à créer un environnement éducatif moderne et durable, en alignement avec les objectifs de la transition énergétique inscrits dans le Programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027.

L'opération s'engage à transformer le groupe scolaire en un bâtiment exemplaire, caractérisé par son efficacité énergétique, son utilisation de matériaux biosourcés et sa production d'énergie renouvelable photovoltaïque. En mettant l'accent sur la durabilité, l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources naturelles renouvelables, le projet cherche à créer un espace éducatif inspirant, qui favorise la conscience environnementale en contribuant à la réduction de son empreinte écologique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Commune Les Fins (25) a pour projet la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Pierre Bichet, visant à améliorer la performance énergétique du bâti. Par ce projet, elle espère s'ancrer dans une démarche orientée vers le développement durable de son territoire, par le choix de la collectivité d'optimiser les espaces disponibles à travers la solution écologiquement vertueuse de la réhabilitation.

La rénovation énergétique de l'école permettra de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre concourant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les travaux engagés permettent de valider l'atteinte du niveau BBC rénovation, et même d'atteindre un niveau « performance » correspondant à -60% des consommations par rapport à la consommation de référence.
Les coûts d'exploitation du bâtiment seront fortement diminués, et le confort d'occupation fortement amélioré.
Des matériaux biosourcés sont utilisés : bois en menuiseries/ossature et laine de bois en toiture, et des ENR sont mises en place : chaufferie bois et panneaux photovoltaïques.
Les consommations en énergie primaire seront divisées par 5, et les émissions de GES divisées par 12.

Le porteur de projet est la COMMUNE des Fins (25)
Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne. cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Porteur public :
Résultat de la sélection (1ère vague de dépôts entre le 01/01/24 et le 15/04/2024), comité réuni le 25/06/2024 : avis favorable
projet de rénovation : 150 points / 200
projet arrivé en 1erposition (pour la rénovation)

Calendrier 27/05/2024 - 31/03/2027
dépôt 04/04/2024
La période d'éligibilité court jusqu'au 31/03/2028

DEPENSES :
Le total du projet est 5 226 516.07 € HT dont 4 787 077.74 € HT de travaux ; les lots éligibles au FEDER sont les suivants : Dépenses d'augmentation du niveau d'efficacité énergétique UNIQUEMENT POUR RENOVATION
- lot 4 : Charpente pour 129 264.68 € HT ;
- lot 6 : Isolation thermique par l'extérieur € HT ;
- lot 7 Menuiseries extérieures bois / alu € HT ;
- lot 10 Chauffage € HT ;

soit un total de 802 589.41 € HT pour les travaux

total de MOE de (439 438.33 € HT / total tvx de 5 120 500 €HT) ramené à l'assiette éligible de tvx FEDER de 802 589.41 EUR HT, doit 68 877.76 € : la MOE a été proratisée au montant des travaux retenus (uniquement sur les travaux de réno)

Le total éligible au FEDER est de 871 467.17 € HT

RESSOURCES
Capacité juridique et administrative :
Porteur public COMMUNE des FINS
Capacité financière : 80 % d'aides publiques

Subventions :
- Etat (DETR 2025 phase 2) : subvention de 289 005.37 € (sur une assiette de 963 351.23 €), soit 30 % (décision du 29/04/2025)
- Etat (DETR 2026 phase 3) : subvention de 278 425.46 € (sur une assiette de 928 084.86 €), soit 30 % (décision du 27/11/2025)
- Région (travaux) : subvention de 150 000 eur sur une assiette de 439 864.51 € HT soit 34.10 % (convention 17/03/2025), uniquement sur le lot 4 : charpente (bois local)
- Région (études) : subvention de 30 000 eur sur une assiette de 100 000 € HT soit 30 % (notification 24/04/2024)
- Département 25 : subvention de 300 000 eur sur une assiette de 5 358 731 € HT soit 5.60 % (convention 25/02/25)

Subvention sur assiette FEDER :
- Etat (DETR 2025 phase 2) : 240 776.82 € de subvention soit 27.63% (proratisé sur le total de travaux éligible)
- Etat (DETR 2026 phase 3) : 240 776.82 € de subvention soit 27.63 % (proratisé sur le total de travaux éligible)
- Région (travaux) : 44 081.08 € de subvention soit 38.50 % (proratisé sur le lot 4)
- Région (études) : 20 663.33 € de subvention soit 2.37 % (proratisé sur la MOE éligible)
- Département 25 : 44 931.69 € de subvention soit 5.16 % (proratisé sur le total de travaux éligible)

Le FEDER intervient à hauteur de 12.16 % soit 105 943.99 €

Total aides publiques sur le projet : 697 173.73 € (80 %)
Autofinancement : 174 293.44 € (20 %)
Le taux maximum d'aides publiques est donc de 80 % sur l'assiette FEDER

Indicateurs :
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 64.35 MWh par an en énergie primaire
RCO19 : 1 658 m²
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 1.66 Tonnes de CO2eq / an

Commande publique :
La Commune des Fins est soumise au Code de la Commande Publique
Les marchés de travaux et de MOE sont passés en procédure d'Appel d'Offres Ouvert (AOO) soumis aux articles R. 2142-2 et R. 2161-2 et R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Cf analyse du 23/07/2025

Compte tenu de la qualité du projet porte par la Commune des Fins (25), sélectionné et arrivé 1ère des projets déposés dans le cadre de la 1ère vague de dépôts entre le 01/01/24 et le 15/04/2024, de l'AaP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie" de 2024, il est proposé une aide du FEDER pour 105 943.99 € eur, représentant 12.16 % d'une dépense éligible de 871 467.17 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	12,16	105 943,99
ETAT	Finances et comptes publics			27,63	240 776,82
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		27,63	240 776,82
DEPARTEMENT	Doubs			5,16	44 931,69
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			5,06	44 081,08
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			2,37	20 663,33
Sous-total cofinanceur				80,00	697 173,73
Bénéficiaire				20,00	174 293,44
Coût total éligible					**871 467,17**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Études et Frais MOE	68 877,76
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4 - Charpente bois - Murs à ossature bois	129 264,68
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6 - Isolation thermique extérieure - Enduit RPE	99 871,35
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 7 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM	280 694,58
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 10 - CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	292 758,80
Coût total du projet		**871 467,17**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	1658.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	64.35
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	1.66

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC007882 - Imphy - Création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur
Porteur de projet	25580118500018 - SIEEEN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 27/09/2024 au 31/07/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 27/09/2024 au 31/07/2026
Coût total éligible	1 357 757,32 € HT
Montant de l'aide UE	177 703,60 €
Localisation du projet	58134 - Imphy
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Ce projet porté par le SIEEEN sur la commune d'Imphy (58) vise à la mise en place d'une chaufferie d'une chaudière de 400kW Heizomat (électrofiltre intégré à la chaudière au bois) avec un appoint de 900kW au Gaz naturel (les 2 chaudières de la piscine de 450kW existantes) pour 10% de mixité, un ballon d'hydro accumulation de 6000 litres, un silo enterré (5.2*5.2*3.5, 94m3) pour bennage direct et capot, une construction d'un bâtiment et un réseau de 724 ml et 5 sous stations.

Il est également prévu des travaux de traversée de la voie SNCF avec passage d'un fourreau qui accueillera la canalisation du réseau de chaleur, avec la méthode du forage dirigé.

Il s'agit d'alimenter la piscine (1 470 m²), les deux bâtiments de l'UTAMS (bâtiments principal et bâtiment terrain neutre pour 1 635 m²), le groupe scolaire André Dubois (907 m²) et la salle des fêtes (1 245 m²), soit un total de 5 257 m².

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements

dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR).

Date de dépôt du dossier 27/09/2024
Période prévisionnelle d'exécution de l'opération 27/09/2024 au 31/07/2026
Période d'éligibilité de l'opération du 27/09/2024 au 31/07/2027

Ce projet est identifié au titre de la programmation conjointe Région-ADEME dans le cadre du volet Transition écologique des CPER Bourgogne et Franche-Comté.

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 ouvert du 1er janvier au 30 septembre 2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur :
Comité de sélection : réuni le 15/11/2024, note obtenue : 30/40
Critères : prix de la chaleur 162,83 €/MWh soit 5pts/10, contenu CO2 : 39 g soit 5 pts/10, taux de plaquettes 100% soit 10 pts/10, taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 90% soit 10 pts/10

La note obtenue permet au projet de prétendre à une aide publique totale de 60% (plafond selon AàP : 80%).

Les indicateurs environnementaux prévisionnels :
Energie fossile substituée : 8.4 TEP/an
Combustible bois valorisé : 387 tonnes/an
CO2 fossile évité : 192 tonnes/an (selon les conventions de 0.227 kg/kWh pour le gaz et 0.024 kg/kWh pour le bois)

Production de 1 068 MWh/an (énergie livrée en sous-stations)
Valorisation de la ressource bois locale : 387 tonnes de plaquettes / an
Tonnes équivalent pétrole (TEP) valorisées par le projet : 115 ,0 TEP / an

Puissance installée = puissance nominale de la chaufferie (1 chaudière de 400 kW soit puissance totale installée : 0,40 MW)

DEPENSES :

Dépenses d'investissement liées à la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse (chaufferie, silo, réseau, sous-stations, hors dépenses liées à appoint fossile) et à la MOe (thermique et générale) afférentes à la phase post APD ;
Réception pour le service instructeur de la demande de subvention le 27/09/2024 (coût total 1,590 M€, FEDER sollicité pour 528 K€)
Signature de l'acte d'engagement du marché de MOe thermique (EEPOS) : OS 1 phase pro signé le 15/11/2024
Signature de l'acte d'engagement du marché de MOe générale (SIEEEN) : OS phase 2 pro signé le 11/10/2024
Signature des actes d'engagement du marché de Tx : 22/04/2025
CT signé 14/11/2024 et travaux sncf : devis signés post 27/09/2024

Montant des dépenses éligibles retenues : 1 357 757,32 € HT

RESSOURCES :

Cofinancement ADEME acquis (convention du 10/10/2024) pour une aide de 743 930 € d'une assiette subventionnable de 1 590 216.13 € HT (46.78 %), subvention ramenée à l'assiette éligible au FEDER, soit une subvention de 635 181,84 eur (46.78 % de l'assiette de 1 357 757,32 € HT)

L'aide FEDER pouvant être allouée correspond à 13.09 % (177 703.60 €) de l'assiette éligible, soit en dessous des taux maximum imposés par l'AAP et le régime environnement SA.11726.

Le taux de cofinancement public sur l'opération s'élève à 60 % soit le taux maximum fixé par l'AAP.
Déplafonnement de l'aide publique autorisé cf. note en bas de section 6.9.4 du règlement SA.111726 sur procédure de mise en concurrence, taux et montant de FEDER figé à l'aide sollicitée dans la demande.
Taux maximal d'aide publique fixé par le cahier des charges de l'AàP : 80%, modulation selon note obtenue par les candidats.

Commande publique :

Le syndicat est soumis au Code de la Commande Publique.

- marché de travaux : " Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Imphy (Piscine)" : Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique.
Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.
Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.
Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

- Maitrise d'œuvre dans le cadre d'un projet de réalisation d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur à Imphy : "Il s'agit d'un Marché passé en Procédure adaptée en application des articles L2123-1 1° et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.
Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.
Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

- Travaux spécifiques - traversée de voie SNCF : Les dépenses prévues dans le poste de dépenses "Travaux spécifiques - traversée de voie SNCF " correspondent à des dépenses :
- dont la valeur est inférieure à 40 000 € HT (pour les dépenses de fournitures et services) ou 100 000 € HT (pour les dépenses de travaux) et dont le respect de la commande publique est justifié par la déclaration
- De la SNCF en Monopole d'Etat donc pas de mise en concurrence possible.
Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Cf analyse du 21/11/2025

AIDE D'ETAT :

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111 726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC

Compte tenu de la qualité du projet porte par le SIEEEN, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 ouvert du 1er janvier au 30 septembre 2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur, il est proposé une aide du FEDER pour 177 703.60 € eur, représentant 13.09 % d'une dépense éligible de 1 357 757,32 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA.111 726	13,09	177 703,60
AUTRES PUBLICS	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)			46,78	635 181,84
Sous-total cofinanceur				59,87	812 885,44
Bénéficiaire				40,13	544 871,88
Coût total éligible					**1 357 757,32**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 5 - Bardage	12 825,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 7 - Eléctricité générale	20 622,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 - Travaux paysager	30 040,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4 - Méttalerie	55 615,36
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2 - Terrassement - VRD	102 748,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 - Gros-oeuvre et étanchéité	162 988,26
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6 - Chauffage - réseau de chaleur	778 883,51
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre thermique - EEPOS	29 416,19
140- Dépenses de prestations externes	Bureau de contrôle	4 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuve générale	43 488,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux spécifiques - traversée de voie SNCF	117 131,00
Coût total du projet		**1 357 757,32**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.40
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.34

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011613 - Programme d'actions 2025
Porteur de projet	38165327800089 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	719 173,49 € HT
Montant de l'aide UE	430 852,69 €
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Programme d'actions annuel 2025 du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui assure la gestion de sites naturels et contribue à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bourgogne. L'opération vise à connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels les Conservatoires disposent d'une maîtrise foncière ou d'usage ; développer, soutenir et démultiplier les actions en faveur du patrimoine naturel ; animer et participer aux dynamiques de réseaux, au partage d'expériences et à la transmission des savoirs ; développer l'assise citoyenne au service de la prise en compte de la nature et de sa préservation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : Depuis près de 40 ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, association Loi 1901, agit pour préserver les milieux naturels, la faune et la flore. Son rôle de gestionnaire d'espaces naturels est reconnu d'intérêt général et agréé par l'État et la Région, convaincus du bien-fondé de ses actions.
Parmi ses missions, le CENB s'emploie à :
- connaître les milieux et les espèces pour mieux adapter la gestion sur les sites
- protéger les milieux, la faune et la flore menacés via des acquisitions ou des conventions avec des propriétaires (privés, collectivités, etc.)
- gérer les milieux par des techniques respectueuses de la biodiversité souvent en partenariat avec des agriculteurs
- valoriser les espaces naturels remarquables, les faire découvrir et sensibiliser le plus grand nombre à leur préservation

- et accompagner des projets de territoire et les politiques publiques relatives à la biodiversité, l'eau et l'agriculture et animer des programmes régionaux et des réseaux.

Le programme annuel d'actions 2025 du CENB s'articule autour de 5 piliers :
1. Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels les Conservatoires disposent d'une maîtrise foncière ou d'usage
2. Développer, soutenir et démultiplier les actions en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques
3. Animer et participer aux dynamiques de réseaux, au partage d'expériences et à la transmission des savoirs
4. Développer l'assise citoyenne au service de la prise en compte de la nature et de sa préservation
5. Mise en œuvre du Plan Quinquennal d'Actions

En 2025, ce sont 37 salariés du CENB (chargé.e.s de mission, chargés.e. d'études, chargé.e.s de projets, technicien.ne.s) qui mènent des actions permettant la mise en œuvre des missions du CENB : approfondir les connaissances naturalistes sur les sites du conservatoire par des inventaires et des suivis, de gérer la base de données du conservatoire et d'en améliorer sa pertinence, et de standardiser les interventions sur les sites du conservatoire.
Le projet qui fait l'objet de la demande de FEDER porte sur :
a. la connaissance scientifique par la réalisation d'inventaires et de suivis du patrimoine naturel bourguignon et de documents de gestion écologiques des espaces naturels
b. la préservation de la biodiversité remarquable au travers d'outils réglementaires de protection de la nature
c. la gestion de sites naturels par la réalisation de travaux d'entretien et de restauration des milieux
d. l'animation de réseaux et de plans d'actions régionaux en faveur des milieux naturels et des espèces
e. et la valorisation du patrimoine naturel bourguignon auprès du public et des instances de décision politique et économique.

Déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER biodiversité 2024-2025, le dossier porté par le CENB a fait l'objet d'une analyse par le comité de sélection réuni le 12/09/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP :
- cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10
- ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10
- dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10
- communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 10 pts /10 et a obtenu la note maximale de 40/40 pts (classé 1er).

L'opération annuelle 2025 du CENB s'inscrit directement dans les objectifs poursuivis par le programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 21-27, PIII, OS 2.7 V2 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, TA1 préserver et reconquérir la biodiversité (cf. programme section 2.1.1.1.1.)

Obligations réglementaires
Eligibilité temporelle et géographique
Dépôt dans le cadre de l'AàP le 27/06/2025
Opération liée à du temps de personnel sur l'ensemble de l'année civile 2024 du 01/01/2024 au 31/12/2024 - dépôt de la demande avant fin de l'opération
Actions mises en œuvre sur les 4 départements de la région bourgogne (Côte d'Or, Yonne, Nièvre et Saône-et-Loire), région BFC, périmètre du programme

Encadrement communautaire
Actions liés à de l'acquisition de connaissances et de sensibilisation aux enjeux de biodiversité, ne donnant lieu à aucune facturation.
Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds
Taux d'aide publique : déplafonnement à 100% pour les associations déclarées (cf. AàP)
Plafond d'intervention du FEDER : 60 % (59,91% pour ce projet)

Cofinancements
Cofinancements acquis rapportés sur l'assiette FEDER au vu des attestations signées des cofinanceurs (Etat, collectivités et participations privées)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	59,91	430 852,69
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	6,98	50 218,84
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	4,76	34 202,81
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	0,68	4 884,71
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire		Auc - Aucun régime d'aide	0,73	5 233,53
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	3,47	24 939,63
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	11,56	83 116,36
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Auc - Aucun régime d'aide	1,57	11 291,58
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	1,85	13 288,36
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	3,32	23 856,54
AUTRES PUBLICS	AUTRES PUBLICS		Auc - Aucun régime d'aide	0,16	1 159,12
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomérations		Auc - Aucun régime d'aide	0,56	4 001,97
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomérations		Auc - Aucun régime d'aide	0,02	138,42
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	0,19	1 359,08
Sous-total cofinanceur				95,74	688 543,64
Bénéficiaire				4,26	30 629,85
Coût total éligible					**719 173,49**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	Dépenses de personnel	513 695,35
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Frais de fonctionnement	205 478,14
Coût total du projet		**719 173,49**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0.00

Pas de nouvelle stratégie (poursuite de la mise en œuvre du plan quinquennal), pas de nouvelle superficie

Comité Régional de Programmation du Jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
5	5.1	2	BFC005743	La reconquête de l'espace public par les mobilités actives et la nature, au travers de l'aménagement de l'axe CIGV/Bossuet, en plein centre-ville de Dijon	DIJON METROPOLE	4 816 119,23 €	1 056 507,00 €	21,94 %	1 149 000,00 €			1 403 201,00 €		1 207 411,23 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**4 816 119,23 €**	**1 056 507,00 €**		**1 149 000,00 €**	**- €**	**- €**	**1 403 201,00 €**	**- €**	**1 207 411,23 €**	
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**4 816 119,23 €**	**1 056 507,00 €**		**1 149 000,00 €**	**- €**	**- €**	**1 403 201,00 €**	**- €**	**1 207 411,23 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC005743 - La reconquête de l'espace public par les mobilités actives et la nature, au travers de l'aménagement de l'axe CIGV/Bossuet, en plein centre-ville de Dijon
Porteur de projet	24210041000123 - DIJON METROPOLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 03/04/2023 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/04/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	4 816 119,23 € HT
Montant de l'aide UE	1 056 507,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Afin de valoriser et d'apaiser l'entrée sud du centre-ville de Dijon, liaison structurante entre la Cité de la Gastronomie et du Vin et le centre historique, Dijon métropole a engagé un programme majeur de requalification et d'aménagement de l'espace public autour de l'axe de la rue Monge et de la Porte d'Ouche à la rue Bossuet.
Cet aménagement majeur, ambitieux, permettra d'apaiser le sud du centre historique de Dijon en contraignant les déplacements en voiture et en favorisant le développement de la mobilité active. L'objectif de cet important projet de requalification urbaine est de promouvoir le changement de mode de transport vers des modes de mobilité décarbonés, en particulier le vélo et la marche.
Les aménagements proposés favoriseront le développement des modes de déplacements doux, tout en renforçant l'identité urbaine de la capitale régionale et en répondant aux objectifs d'amélioration de l'attractivité de la métropole dijonnaise, de lutte contre le réchauffement climatique, de développement de la biodiversité et de réduction de la pollution atmosphérique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Éligibilité du porteur de projet : En tant que collectivité territoriale, Dijon Métropole est un bénéficiaire éligible à l'action "Mobilités durables urbaines" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la

sécurité dans les zones urbaines (FEDER)" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 : fiche action mobilités durables urbaines (approuvée au comité de suivi du 15/12/2022).

Objectifs et éligibilité de l'opération : Dijon métropole a engagé un programme de requalification et d'aménagement de l'espace public autour de l'axe de la rue Monge et de la Porte d'Ouche à la rue Bossuet. Les aménagements proposés favoriseront le développement des modes de déplacements doux, tout en renforçant l'identité urbaine de la capitale régionale et en répondant aux objectifs d'amélioration de l'attractivité de la métropole dijonnaise, de lutte contre le réchauffement climatique, de développement de la biodiversité et de réduction de la pollution atmosphérique.
L'opération est éligible à la Fiche Action "Mobilités durables urbaines" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. Le projet répond aux objectifs du programme en transformant un axe majeur du centre-ville de Dijon pour favoriser les mobilités actives, réduire la circulation automobile et promouvoir un aménagement urbain durable et respectueux de l’environnement.

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle est située à Dijon, en Côte-d'Or (21). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 02/04/2024 via le portail e-Synergie et la fin de l'opération est prévue pour fin 2026.

Taux d'aide FEDER : 21,94% conforme au plafond de 60% autorisé par la fiche action "Mobilités durables urbaines".
Taux d'aide publique : 74,93% conforme au taux maximal d'aide publique autorisée par la réglementation européenne et nationale applicable.
Taux d'autofinancement : 25,07% conforme à la participation minimale qui incombe au maître d’ouvrage.

A l'issue de l'instruction du dossier, une subvention FEDER de 1 056 507,00 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 21,94% d'une assiette de dépenses éligibles de 4 816 119,23 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	21,94	1 056 507,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	23,86	1 149 000,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	5,78	278 201,00
AUTRES PUBLICS	Ville de Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	23,36	1 125 000,00
Sous-total cofinanceur				74,93	3 608 708,00
Bénéficiaire				25,07	1 207 411,23
Coût total éligible					**4 816 119,23**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'espace public	221 131,56
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plantations et mobilier urbain	679 684,86
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement de voirie	3 915 302,81
Coût total du projet		**4 816 119,23**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	256 000.00

Comité Régional de Programmation du Jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
6	5.2	2	BFC004809	AMENAGEMENT ET SECURISATION DU SITE DES GORGES DE L'ABIME	Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude	635 554,00 €	289 938,00 €	45,62 %	100 000,00 €		46 141,91 €			199 474,09 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**635 554,00 €**	**289 938,00 €**		**100 000,00 €**	**- €**	**46 141,91 €**	**- €**	**- €**	**199 474,09 €**	
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**635 554,00 €**	**289 938,00 €**		**100 000,00 €**	**- €**	**46 141,91 €**	**- €**	**- €**	**199 474,09 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC004809 - AMENAGEMENT ET SECURISATION DU SITE DES GORGES DE L'ABIME
Porteur de projet	20002657300135 - Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 14/12/2023 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 14/12/2023 au 30/04/2026
Coût total éligible	635 554,00 € HT
Montant de l'aide UE	289 938,00 €
Localisation du projet	39478 - Saint-Claude
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Le projet présenté par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude consiste en l'aménagement et la sécurisation du sentier des Gorges de l'Abîme afin d'en valoriser le potentiel touristique et faire de la randonnée une activité phare. Ce projet s'inscrit dans une approche de "slow tourisme" en mettant l'accent sur l'expérience sensorielle, la valorisation du patrimoine naturel, le respect de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement, dans une démarche de développement durable du potentiel touristique du territoire.
En attirant un plus grand nombre de visiteurs, le développement de l'économie locale est attendu, notamment dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des services touristiques.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet présenté par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude consiste en l'aménagement et la sécurisation du sentier des Gorges de l'Abîme et répond aux objectifs du programme FEDER 21/27 pour la Bourgogne-Franche-Comte-Massif du Jura et de la fiche action « patrimoine et culture » de la priorité VI. Après analyse de la commande publique, une correction est appliquée à hauteur de 10% du marché de maitrise d'œuvre pour critères supplémentaires non publiés. Le coût total éligible s'élève donc à 635 554€ HT.

Le FNADT subventionne 100 000€ pour une assiette de 547 990,00 €, le montant est retenu dans sa totalité. Le CD39 subventionne le projet à hauteur de 50 000€ pour une assiette de 688 695,00 €, une proratisation est appliquée ramenant le montant retenu à 46 141,91 €. Le taux maximum d'aide publique peut intervenir à 100 %, il est ici de 68,61%.

Une subvention du FEDER est donc proposée à hauteur de 289 938€, soit 45,62% du cout total retenu et donc inférieur au taux maximal possible de FEDER (60%)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			45,62	289 938,00
ETAT	Services du Premier ministre	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		15,73	100 000,00
DEPARTEMENT	Jura			7,26	46 141,91
Sous-total cofinanceur				68,61	436 079,91
Bénéficiaire				31,39	199 474,09
Coût total éligible					**635 554,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	602 009,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'œuvre	31 275,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réalisation dossier réglementaire - Site Inscrit	2 270,00
Coût total du projet		**635 554,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	612000.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Comité Régional de Programmation du Jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
3	2.1	1	BFC010099	Réhabilitation Énergétique et Technique - Bâtiment 8 Résidence des Plattes 20 logements à Auxerre 89000	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1 755 384,00 €	80 000,00 €	4,56 %	Logements déjà atteint le niveau de consommation avant même les travaux, le FEDER ne peut être mobilisé,
5	5.2	2	BFC007475	Aménagements des abords de la médiathèque	COMMUNE DE LOUHANS	111 517,50 €	69 007,00 €	61,88 %	Dossier inéligible à la Fiche Action "Mobilités durables
Nombre de projets présentés :		**2**			**TOTAL**	**1 866 901,50 €**	**149 007,00 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC010099 - Réhabilitation Énergétique et Technique - Bâtiment 8 Résidence des Plattes 20 logements à Auxerre 89000
Porteur de projet	27890001400012 - OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2021 au 30/04/2025
Coût total éligible	1 755 384,00 € TTC
Montant de l'aide UE	80 000,00 €
Localisation du projet	89024 - Auxerre
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Réhabilitation d'un bâtiment collectif de 20 logements sociaux à Auxerre

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : L'analyse technique du dossier a permis de relever que le projet est déjà conforme aux objectifs de consommation définis dans la fiche-action « Rénovation énergétique du logement social collectif », avant travaux (L'étude thermique à l'tat initial présente un Cep de 84.5kWh/m²an)
Or, la fiche-action a pour objectif clair de rénover les logements pour leur permettre d'atteindre les performances listées dans la fiche action après travaux.
Dans la mesure où les logements ont déjà atteint ce niveau de consommation avant même les travaux, le FEDER ne peut être mobilisé, compte tenu de la nature même du projet qui ne répond pas aux objectifs de la fiche-action « Rénovation énergétique du logement social collectif ».
L'opération BFC010099 est donc présentée pour avis défavorable au comité de programmation qui se tiendra le 26/03/2026.

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC007475 - Aménagements des abords de la médiathèque
Porteur de projet	21710263100017 - COMMUNE DE LOUHANS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/06/2022 au 31/12/2024
Coût total éligible	111 517,50 € HT
Montant de l'aide UE	69 007,00 €
Localisation du projet	71263 - Louhans
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

L'opération consistait à aménager les abords de la nouvelle médiathèque créée dans les locaux de l'ancienne gare et complétée par une extension construite à l'avant du bâtiment. Ces aménagements ont été réalisés en conservant le caractère multimodal du site et en cohérence avec le schéma de mobilité douce de la ville. La place aménagée autour de cette nouvelle médiathèque a ainsi repris les équipements de l'ex-pôle multimodal : stationnement véhicule et vélo, arrêt de bus, borne de recharge pour véhicules électriques, accès aux quais de la gare...

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Dossier inéligible à la Fiche Action "Mobilités durables", les aménagements réalisés étant consécutifs à une construction bâtimentaire sans réel développement de la multimodalité du site.

Les objectifs poursuivis à travers la fiche action e-mobilité visent en effet à :
- Développer la multimodalité/intermodalité en milieu rural afin d'encourager le recours à des moyens de mobilité durable et réduire l'empreinte carbone ;
- Développer les voiries douces en milieu rural afin d'encourager le recours à des mobilité durables […] ;
- Déployer les équipements permettant de fournir des points de recharge ou de réapprovisionnement en énergie alternative […].

Or, la ville de Louhans-Chateaurenaud indique dans sa demande de subvention qu'elle a réalisé la création d'une médiathèque dans les locaux de l'ancienne gare complétée par une construction nouvelle jouxtant le devant du bâtiment.

Cette construction a rendu nécessaire en complément du projet de création de la médiathèque de « repenser l'aménagement des abords » […], « tout en gardant le caractère multimodal du site ». « La place aménagée autour de la nouvelle médiathèque reprend les équipements de l'ex-pôle multimodal ».

Le projet présenté ne développe ainsi pas directement le pôle multimodal préexistant. Il s'agit davantage du réaménagement d'un espace urbain suite à une construction bâtimentaire, l'arrêt de bus et le passage piéton préexistants ayant été déplacés dans le cadre de la construction de la médiathèque. Les dépenses liées à la multimodalité même (c'est-à-dire hors aménagement de placette, végétalisation, gestion des réseaux…) sont, par ailleurs, déjà financées par une aide de la Région (DMI) à hauteur de 20 208.88€. Et, enfin, si le projet présente bien de nouveaux équipements liés à la mobilité (arceaux pour vélo), le montant de la dépense (3 871.68€) ne justifie pas à lui seul d'un financement FEDER.

Le projet «Aménagement des bords de la Médiathèque» n'est ainsi pas éligible à la Fiche Action «Mobilités durables».

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			61,88	69 007,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			18,12	20 208,88
Sous-total cofinanceur				80,00	89 215,88
Bénéficiaire				20,00	22 301,62
Coût total éligible					**111 517,50**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	diagnostic amiante	875,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MISSION SPS	2 025,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	108 617,50
Coût total du projet		**111 517,50**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	7000.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	2.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	7000.00

Comité Régional de Programmation du Jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC001587	Investissement de matériels de production neufs innovants d'un montant de 647 659 euros	ULTRALU SAS	514 000,00 €	102 800,00 €	20,00 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses de 2 ans
3	2.7	2	BFC000491	Amélioration de la qualité nocturne	Parc naturel régional des Ballons des Vosges	110 128,40 €	63 099,00 €	57,30 %	Prolongation de la période de réalisation de 8 mois et d'éligibilité des dépénses de 16 mois
Nombre de projets présentés :		**2**			**TOTAL**	**624 128,40 €**	**165 899,00 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC001587 - Investissement de matériels de production neufs innovants d'un montant de 647 659 euros
Porteur de projet	34800206400015 - ULTRALU SAS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/03/2022 au **30/04/2027** **(précédemment : du 03/03/2022 au 31/12/2024)**
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/03/2022 au **31/12/2026** **(précédemment : du 03/03/2022 au 31/12/2024)**
Coût total éligible	514 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	102 800,00 €
Localisation du projet	90052 - Giromagny
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Le projet d'investissement matériel porte sur une modernisation essentielle de l'outil de production de la société ULTRALU sise à Giromagny (90) afin de la doter d'équipements, à la pointe de la technicité actuelle, déployés dans un flux de production plus opérationnel.
Cette modernisation permettra la poursuite et la dynamisation du développement de la société ULTRALU à la fois sur ses marchés mais aussi d'accéder à de nouveaux, tout en répondant aux préoccupations de la transitions écologiques en réduisant son impact carbone en couplant efficience énergétique et efficience organisationnelle.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le 11 février 2026, la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'Autorité de gestion des fonds européens, a reçu de la part de la société ULTRALU, une demande prorogation des durées de la convention susvisée.
Or, cette dernière a été motivée par l'attente de l'octroi d'un droit à subvention, droit accordé le 31/01/2025, condition sine qua non à la bonne réalisation de l'opération pour le bénéficiaire.

L'investissement (machine découpe laser tube) doit être intégré dans le projet d'immobilier par ailleurs porté par la société ULTRALU et faisant l'objet d'une autre demande FEDER. Le projet immobilier a pris du retard pour des raisons d'aléas économiques. Le bâtiment n'étant pas encore finalisé, la machine ne peut donc pas être livrée et installée.

De ce fait, un report de 24 mois a été demandé afin de permettre au bénéficiaire de réaliser l'ensemble des investissements prévus à la convention d'espèce.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	102 800,00
PRIVE				0,00	0,00
Sous-total cofinanceur				20,00	102 800,00
Bénéficiaire				80,00	411 200,00
Coût total éligible					**514 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre de sciage automatique double tête	0,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	ERP d'OBI dernière génération	0,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre de decoupe laser tube	514 000,00
Coût total du projet		**514 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	514000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

FICHE PROJET 2021-2027
Avenant n°1

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC000491 - Amélioration de la qualité nocturne
Porteur de projet	25680275200012 - Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2023 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	110 128,40 € TTC
Montant de l'aide UE	63 099,00 €
Localisation du projet	090 - Territoire de Belfort
Localisation du projet	070 - Haute-Saône
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Répondant aux enjeux stratégiques nationaux et régionaux de biodiversité, au SRADDET et à la charte du Parc, le projet "Amélioration de la qualité nocturne" s'articule autour de trois modules répartis entre 2023 et 2025 : la connaissance et la planification d'une trame noire sur l'ensemble du territoire du Parc, la mise en oeuvre et évaluation de solutions sur sites pilotes, la communication et valorisation des actions. Pour l'ensemble des modules, les acteurs publics, privés et associatifs ainsi que les citoyens seront concertés. Les enjeux nocturnes, encore peu conscientisés malgré leur importance, méritent d'être mis en lumière et appropriés par tous pour mieux vivre la nuit et protéger et restaurer les continuités écologiques de ce territoire de montagne aux paysages et à la biodiversité riches et fragiles.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : le porteur de projet a présenté une demande de prolongation le 11/09/2025
pour rappel, Le projet prévisionnel porte sur 3 modules :

- Module 1 : Cartographie de la pollution lumineuse, trame noire et bulles de nuit
- Module 2 : Sites pilotes (audit et travaux)
- Module 3 : Communication et valorisation

La convention prévoit que les dépenses doivent être réalisées entre le 01/01/2023 et le 30/04/2026 (+ éligibilité des dépenses jusqu'au 31/12/2025).

Le Parc a effectivement commencé à travailler sur le projet en 2023, toutefois celui-ci à cumuler du retard sur la finalisation du plan de financement, et dans la constitution et le lancement des marchés, compte-tenu de la complexité du

dossier.
D'ici la fin d'année 2025, le module 1 devrait être fini ainsi que la quasi-totalité du module 3 mais le retard accumulé entraîne un décalage du module 2 pour lequel nous devons attendre les résultats du module 1. Concernant le module 3, il manquera une rencontre élus, techniciens et professionnels qui doit s'appuyer sur le module 2.

Ce retard n'a aucun impact sur les objectifs et la finalité de cette opération.

Il est ainsi proposé de proroger la période de réalisation des dépenses éligibles jusqu'au 31/12/2026, et une éligibilité des dépenses fixée au 30/04/2027.

Le plan de financement demeure inchangé.

PLAN DE FINANCEMENT
Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	57,30	63 099,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	31,23	34 389,00
Sous-total cofinanceur				88,52	97 488,00
Bénéficiaire				11,48	12 640,40
Coût total éligible					**110 128,40**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	prestation guide de l'éclairage public	953,64
140- Dépenses de prestations externes	prestations formations professionnels du tourisme	1 167,43
140- Dépenses de prestations externes	prestations information professionnels de l'éclairage	1 246,44
140- Dépenses de prestations externes	prestation kit de communication	1 498,72
140- Dépenses de prestations externes	prestations animation balades nocturnes	1 582,00
140- Dépenses de prestations externes	prestation évaluation pollution lumineuse biodiversité et paysages	4 020,00
140- Dépenses de prestations externes	étude pollution lumineuse	10 771,62
140- Dépenses de prestations externes	prestation audit site pilote	17 000,00

140- Dépenses de prestations externes	prestations expertises locales des modules 1 et 2	18 852,38
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	travaux sites pilotes	20 000,00
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels	25 831,51
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	OCS forfait 7%	7 204,66
Coût total du projet		**110 128,40**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	

FSE +

<u>Programmation initiale</u> : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p 57
  - Conseil Régional (1 opération) p 59
  - CCI METROPOLE DE BOURGOGNE p 63
  - Article 1 p 67

Comité Régional de Programmation du Jeudi 26 mars 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"

Programmation initiale

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	2	BFC009915	Forum des métiers « Explore les métiers » - sélection régionales 2025 - 48ème édition des Worldskills	Région Bourgogne Franche-Comté	1 275 468,80 €	765 281,28 €	60,00 %				510 187,52 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC012027	La Fabrik de l'Orientation 2025	CCI METROPOLE DE BOURGOGNE	431 573,30 €	194 207,99 €	45,00 %				237 365,31 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC012428	Soutenir une orientation choisie et éclairée auprès des lycéens et lycéennes de la région Bourgogne Franche-Comté	ARTICLE 1	59 085,36 €	26 588,41 €	45,00 %					32 496,95 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	3			**1 766 127,46**	**986 077,68**		**-**	**-**	**-**	**747 552,83**	**32 496,95**	
Nombre de projets présentés :		**3**			**TOTAL**	**1 766 127,46**	**986 077,68**		**-**	**-**	**-**	**747 552,83**	**32 496,95**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009915 - Forum des métiers « Explore les métiers » - sélection régionales 2025 - 48ème édition des Worldskills
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 04/03/2024 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 04/03/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 275 468,80 € TTC
Montant de l'aide UE	765 281,28 €
Localisation du projet	Région Bourgogne Franche Comté
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

La Région Bourgogne Franche Comté organise les 19 et 20 mars 2025 le Forum EXPLORE LES METIERS et s'appuie sur les épreuves régionales de la 48è compétition WorldSkills pour créer un grand évènement, à forte visibilité, d'information sur les métiers et les formations, ouverts pour un large public en voie d'orientation (scolaires, demandeurs d'emploi, jeunes des Missions Locales, publics en reconversion professionnelle, familles, tous publics en orientation).

Cette manifestation a vocation à développer des actions innovantes en termes d'orientation, d'information sur les métiers. La Région souhaite proposer, en plus du spectacle offert par les compétitions, des ateliers pratiques afin de s'essayer à des gestes professionnels qui apportent une expérience concrète des "matières" utilisées dans les métiers. Ces ateliers permettront de sortir de la forme des forums plus classiques en proposant une nouvelle approche basée sur les expérimentations et les challenges pour mieux immerger le public et faire connaître les métiers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L’opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027.

La Région Bourgogne Franche Comté organise les 19 et 20 mars 2025 un Forum EXPLORE LES METIERS à Dijon qui s'appuie sur les épreuves régionales de la 48è compétition WorldSkills pour créer un grand évènement, d'information sur les métiers et les formations, ouverts pour un large public en voie d'orientation. Cette manifestation qui présente 58 métiers répartis en 7 pôles, en plus du spectacle offert par les compétitions, aura vocation à développer des actions innovantes en termes d'orientation, d'information sur les métiers en mettant en place notamment des ateliers pratiques. C'est un outil de valorisation de l'apprentissage, de l'orientation et des filières professionnelles en Région qui réunit le triptyque secteur économique, emploi des jeunes et acteurs de la formation. Il est attendus environ 7 000 participants sur deux jours.

Il s'agit d'une opération collective d'information destinée à un public large. Elle contribue à poursuivre l'objectif de découverte des métiers auprès des jeunes (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, publics en réorientation) qui correspondent au public cible. Ce forum des métiers immersifs s'inscrit pleinement dans la stratégie de relance de l'apprentissage mettant à l'honneur l'excellence des métiers et les gestes professionnels. Il permettra d'accroitre la lisibilité en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement pour améliorer l'orientation du public, en cohérence avec les orientations de la politique de cohésion 21-27. Elle contribuera directement à l'accroissement de la qualité de l'orientation et de l'information sur les métiers mais aussi à long terme à l’accès à la formation et/ou à l’emploi prioritairement pour les jeunes. Cette action est cohérente et répond pleinement aux attentes du Programme 21/27 et de la fiche action Orientation v1. La Région Bourgogne Franche-Comté est un porteur éligible au programme par nature : il s’agit d’une collectivité territoriale.

L’opération respecte le critère géographique, en effet, elle se déroule dans le Département de la Côte d’Or en Région Bourgogne Franche Comté et plus précisément au Parc des Expositions et des Congrès de Dijon.
La commande publique est régulière et conforme. Il faudra transmettre les bons de commande et les factures pour vérifier la conformité sur la partie exécution des marchés.
Ce projet est considéré comme projet d’envergure par la Commission Européenne. En effet, c’est un projet d’une grande ampleur car il s’agit de sélections pour une compétition internationale qui permettra de mettre en valeur des jeunes de la Région Bourgogne Franche Comté.

- Eléments financiers retenus :
Assiette FSE + : 1 275 468,80 €
Taux d’intervention : 60 %
FSE + : 765 281,28 €
Cofinanceurs : 0€
Total aide publique : 765 281,28 € (60%)
Autofinancement : 510 187,52 € (40%)
Total éligible au FSE+ : 1 275 468,80 € (100 %)

Compte tenu de ces éléments et de l’éligibilité de l’opération, il est proposé d’apporter une aide FSE de 765 281,28 €, représentant un taux de 60% d’une assiette éligible s’élevant à 1 275 468,80 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	765 281,28
Sous-total cofinanceur				60,00	765 281,28
Bénéficiaire				40,00	510 187,52
Coût total éligible					**1 275 468,80**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Dépenses de prestations externes	1 275 468,80
Coût total du projet		**1 275 468,80**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	1.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	280.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	7000.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012027 - La Fabrik de l'Orientation 2025
Porteur de projet	13002948100012 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	431 573,30 € TTC
Montant de l'aide UE	194 207,99 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Localisation du projet	071 - Saône-et-Loire
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

La Fabrik de l'orientation a pour volonté d'accompagner l'orientation autrement en plaçant l'expérience métier au cœur du processus, en lien avec les entreprises du territoire. Elle déploie son plan d'actions au travers de quatre axes stratégiques complémentaires : l'entreprise racontée (actions collectives, de promotion des métiers et de découverte des voies de formation et des actions plus individuels), l'entreprise mimée (faire tester des métiers via des Labs dans un lieu immersifs), l'entreprise vécue (accompagner les publics vers le choix final d'orientation, via les stages notamment), et l'entreprise engagée (recueillir l'appui des entreprises du territoire volontaires pour transmettre leurs savoirs aux nouvelles générations)

La Fabrik de l'orientation s'adresse en priorité aux jeunes de 12 à 29 ans mais elle touche plus globalement tous les publics concernés par l'orientation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027

L'opération La Fabrik de l'Orientation 2026 du porteur CCI métropole de Bourgogne correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v2 du 10/07/2025 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté.

Cette opération vise à améliorer la qualité de l'orientation professionnelle pour faire en sorte que l'orientation soit un véritable choix et non une affectation par défaut. Pour cela, la CCI propose au public de participer à des actions de découverte dans les établissements scolaires, des entretiens individuels d'aide à l'orientation, tester des métiers lors de Labs, utiliser la réalité augmentée pour s'immerger dans des univers professionnels, accéder à des services en ligne, participer à des forums…

La CCI MB a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'un organisme consulaire. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel + forfait 40%). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+ et le taux maximum d'aide publique.
Le taux maximal d'intervention FSE+ a été revu dans la cadre de l'instruction afin de correspondre au taux maximal prévu dans la V2 de la fiche action Orientation.
Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27. Le porteur a bénéficié du FSE lors des précédents programmes et a démontré une bonne gestion administrative et financière lors des contrôles de service faits. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu en Côte d'Or et en Saône et Loire mais son impact peut rayonner dans toute la Bourgogne Franche Comté. Il a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'établissement public est bien soumis aux obligations de la commande publique mais l'opération ne comprend pas de dépenses concernées par ce point.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :
* montant FSE+ : 194 207,99 € soit un taux de 45 %
* montant cofinancement : 37 300 € soit un taux de 8,64 %
* montant total aide publique (hors bénéficiaire): 231 507,99 € pour un taux de 53,64 %
* montant autofinancement : 200 065,32 € soit un taux de 46,36 %
* Total éligible au FSE : 431 573,31 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 194 207,99 €, représentant un taux de 45 % d'une assiette éligible s'élevant à 431 573,31 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	194 207,99
AUTRES PUBLICS	Chambres de commerce et d'industrie (CCI)			5,47	23 625,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			3,17	13 675,00
Sous-total cofinanceur				53,64	231 507,99
Bénéficiaire				46,36	200 065,31
Coût total éligible					**431 573,30**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel	308 266,64
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait 40%	123 306,66
Coût total du projet		**431 573,30**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	150.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	100.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	3500.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012428 - Soutenir une orientation choisie et éclairée auprès des lycéens et lycéennes de la région Bourgogne Franche-Comté
Porteur de projet	49938181200084 - ARTICLE 1
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/08/2025 au 30/11/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/08/2025 au 31/07/2026
Coût total éligible	59 085,36 € TTC
Montant de l'aide UE	26 588,41 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	26/03/2026
Date décision Président	26/03/2026

Résumé du projet

Article 1 est une association qui œuvre pour une société où l'orientation, la réussite dans les études et l'insertion professionnelle ne dépendent pas des origines sociales, culturelles ou économiques, et pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Article 1 a développé le programme INSPIRE : un parcours digital et humain qui accompagne les lycéens dans leur parcours d'orientation. Il s'articule autour :

- D'une plateforme digitale où les élèves peuvent s'informer sur les voies d'orientation possible et échanger avec des étudiants bénévoles sur des sujets variés (débouchés des études, déménagement, aides etc).
- D'ateliers de 2h dans des lycées sur les thèmes de l'orientation, les études supérieures et l'accès au premier emploi. Leur but est de familiariser les jeunes avec les attentes du monde professionnel, se préparer à la vie étudiante, déconstruire les stéréotypes autour des études et métiers afin d'ouvrir le champ à tous quelque soit le milieu social et culturel des élèves.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027.

L'opération Soutenir une orientation choisie et éclairée auprès des lycéens et lycéennes de la région Bourgogne Franche-Comté du porteur Article 1 correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v2 du 10/07/2025 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté. Cette opération vise à améliorer la qualité de l'orientation pour les lycéens et lycéennes de la région Bourgogne Franche Comté grâce à l'utilisation d'une plateforme digitale (INSPIRE) qui diffuse des informations éclairées sur l'orientation et qui permet d'échanger avec des étudiants bénévoles. Article 1 intervient aussi directement dans les lycées en menant des ateliers visant à déconstruire les stéréotypes autour des métiers et approfondir ses connaissances sur les attentes du monde professionnel et des études supérieurs pour accéder à tel métier. Ces actions visent à favoriser un choix éclairé quelque soit le milieu social et culturel des lycéens et ainsi faire en sorte que l'orientation soit un véritable choix et non une affectation par défaut. Cette action s'adresse à un public jeune, prioritairement aux lycéens. Le public cible correspond donc à celui attendu (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emplois, etc), c'est-à-dire les jeunes de moins de 30 ans majoritairement.

Article 1 a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'une association. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses
éligibles (dépenses de personnel interne + forfait 40 %). Les modalités de soutien
financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention
FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique.
Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le
projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER FSE+ 21-27. Il s'agit de la première demande de FSE du porteur. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans des lycées se situant en région Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet
avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'association est bien soumis aux
obligations de la commande publique mais l'opération ne comprend pas de
dépenses liées à la commande publique.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :
o montant FSE+ : 26 588,41 € soit un taux de 45 %
o montant cofinancement : sans objet
o montant total aide publique : 26 588,41 € pour un taux de 45 %
o montant autofinancement : 32 496,95 €
o Total éligible au FSE : 59 085,36 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 26 588,41 €, représentant un taux de 45 % d'une assiette éligible s'élevant à 59 085,36 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	26 588,41
Sous-total cofinanceur				45,00	26 588,41
Bénéficiaire				55,00	32 496,95
Coût total éligible					**59 085,36**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Dépenses de personnel interne	42 203,83
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait 40%	16 881,53
Coût total du projet		**59 085,36**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	30.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	12.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	750.00